

# Après la réunion des Sablettes

A la suite du compte rendu de la réunion qui eut lieu dimanche dernier au Sablettes, M. Lamarque nous a fait venir la lettre ci-après dont il demande la publication en vertu du droit de révo-

La Seyne le 27 Mars 1961  
**MONSIEUR LE DIRECTEUR  
DU PETIT-VAROIS — TOULON**

1). Avant la désignation par le ministre, je ne savais rien de M. Pouillon, ni son nom, ni sa personne, ni son existence.

2°) C'est à la requête de l'Association des sinistrés, que je suis intervenu dans cette affaire et ai notamment accompagné son Président, M. Hugues Clery et son architecte, M. Corroyez au ministère (auprès de M. Dalloz, directeur de l'Architecture) le 2 mars 1950, en vue de faire accréditer celui-ci, au nom de l'Association. Mais c'est sur ces rapports défavorables des services de la Reconstruction et de l'Urbanisme de Toulon aux projets de M. Corroyez que le ministre a choisi un autre architecte.

3°) La Lettre du 27 Mai 1950, de M. Claudius Petit, ministre, désignant M. Pouillon ne m'a jamais été communiquée et en tout cas s'il était prévu de m'en donner connaissance, c'était sans nul doute pour m'aviser que

le ministre avait fait un autre choix que celui préconisé par l'Association des sinistrés et moi-même en son nom.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités.

**ALBERT LAMARQUE**  
Ancien Sénateur  
La Seyne (Var).

x x x

Cette réponse nous permet de poser quelques questions.

1/ En effet, au cours de la réunion des Sablettes, Mr. Merle, Maire, a lu la lettre du Ministre de la Reconstruction à Mr. le Délégué départemental datée du 25 Mai 1950 référence CAB/SCA qui désigne Mr Pouillon et qui est ainsi conclue :

« JE VOUS SERAIS TRES OBLIGE DE VOULOIR BIEN DONNER COMMUNICATION DE CETTE LETTRE A M LE PREFET DU VAR, A M. LE SOUS-PREFET DE TOULON, A M. LAMARQUE, SENATEUR-MAIRE DE LA SEYNE ET A TOUTES AUTRES PERSONNES INTERESSEES ».

Pourquoi M. Claudius Petit appelle-t-il M. Lamarque, en 1950, Sénateur-Maire de La Seyne ?

2/ M. Lamarque prétend ne pas avoir reçu cette lettre et ne rien savoir de la désignation de

M. Pouillon. Alors, comment l'a-t-il apprise cette nomination ?

D'ailleurs chacun des intéressés prétend ne pas avoir reçu cette lettre. C'est assez drôle !

3/ Dans une lettre adressée au Maire de La Seyne, le 5 octobre 1950, M. Pouillon écrivait :

« EN CE QUI CONCERNE LA VISITE QUE J'AI FAITE A M. LE SENATEUR LAMARQUE, JE VOUS SIGNALAIS QUE C'EST SUR SA DEMANDE QUE JE M'Y SUIS RENDU ET JE NE L'AURAIS CERTAINEMENT PAS FAIT S'IL NE M'EN AVAIT PAS PRIE ».

Alors, comment M. Lamarque a-t-il invité un individu qu'il ne connaissait pas ? Et chez lui, avenue Gutenberg, a-t-il dit !

4/ M. Lamarque reconnaît qu'il a accompagné le Président de l'Association Syndicale à Paris, ce qui n'est pas une référence ! Le faisant, il a outrepassé son rôle, (car c'était le rôle propre du Maire de La Seyne, il y a de ces coïncidences) soi-disant pour présenter M. Corroyez et non pas M. Pouillon...

Or, il se trouve que les plans présentés par l'association syndicale des Sablettes portent 3 signatures M.M. Pouillon, Eger et Corroyez !

Encore une coïncidence !

5/ Lorsque M. Lamarque est allé à Paris pour « s'occuper » des Sablettes, il n'ignorait pas qu'en Juillet 1948 un plan d'aménagement des Sablettes avait été approuvé par la Ville et par le Ministère. Pourquoi a-t-il voulu faire démolir ce plan ?

6/ Pourquoi M. le Président de l'Association de Reconstruction des Sablettes et M. Lamarque n'ont-ils pas assisté à la réunion des Sablettes ?

7/ M. Lamarque, membre influent de la section S.F.I.O. de La Seyne, a laissé écrire dans le « Provençal » et La « République » que M. Pouillon était communiste ! ! ! Et a laissé calomnier un patriote aussi honnête et aussi aimé que le député communaliste...

Cristopol, aujourd'hui décédé. C'est facile de calomnier un disparu, n'est ce pas M. Lamarque ?